

Très peu de problèmes de transport scolaire à résoudre

Les élus, parents d'élèves, la société de transport et le conseil général se sont réunis pour faire le point sur le bon déroulement des transports scolaires dans le canton.

SCOLAIRES APRES LA CANTINE. Les classes, sur les transports scolaires dans le canton de Trélon.

Ramassage inadapté des élèves handicapés

Moment privilégié pour faire part des difficultés des élèves, des problèmes rencontrés. Et c'est le cas au collège Léo-Lagrange. Cathy Delore, principale, a fait part d'un véritable dysfonctionnement quant au ramassage des élèves handicapés. « Ça ne va pas du tout avec les taxis qui transportent nos élèves handicapés de l'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ! », a-t-elle lancé. « Il y en a dix, six prennent le taxi. On a transmis plusieurs fois les emplois du temps mais il y a un chauffeur qui a décidé que sur sa feuille de route, elle devait venir à 15 h 20. Or, c'est l'heure de la somnolence. Les enfants ne sont pas prêts et elle arrive alors en hurlant dans le collège. D'ailleurs, elle prend même les élèves qui finissent à 16 h 30 car elle affirme toujours que rien n'indique sur sa feuille de route qu'elle doit venir deux fois ». Par ailleurs, le matin, « les élèves arrivent à 8 h 05 alors que les cours commencent à 8 h ». Plusieurs courriers ont été envoyés. « Nous avons proposé que tous finissent à 16 h 30 pour simplifier les choses. On n'a tout fait pour s'arranger. On n'a pas de nouvelles. Je ne sais vraiment pas ce qu'il faut faire. On passe des heures à appeler les services du conseil général. Jamais on n'y parvient », peste-t-elle. « Il faut que le taxi les dépose à 8 h et les reprenne à 16 h 30, c'est facile quand même ! ». Le responsable des transports scolaire du conseil général a souligné qu'il est toujours difficile de s'adapter aux emplois du temps. « Il

importe de privilégier le transport d'élèves handicapés, très peu de problèmes ont été répertoriés. Rien à signaler à l'Institution Saint-Pierre. « S'il y a un problème, j'essaie d'être présent tous les matins à l'arrivée des bus et j'essaie de le régler immédiatement ».

Une correspondance déjà partie

Le représentant de la cité scolaire Camille-Claudiel a évoqué la situation d'une famille qui a déménagé de Trélon à Couplevoile. Face à sa maison, il y a un arrêt de bus, mais ce dernier ne s'arrête pas. Une demande de nouvel arrêt a été faite. « Il faut prévoir les conséquences derrière et ensuite le conseil général valide ou non », a expliqué le représentant de la société de transports, qui devait prendre en charge le dossier. Autre problème éga-

lement et on a essayé de maintenir les correspondances ». Au collège Denis-Saurat à Trélon, le principal n'a eu aucun retour de difficulté.

Problème de périmètre

Geneviève Lambin, adjointe au maire de Trélon a néanmoins évoqué le cas d'une petite fille qui habite rue Léo-Lagrange, à 100 m de l'arrêt rue Clémenceau. Or, elle ne peut pas y prendre le bus. Son titre de transport n'est pas pris en charge par le conseil général. « La commune a donc décidé de prendre en charge le coût de sa carte de transport ». Le représentant du conseil général a rappelé qu'il y avait le principe des trois kilomètres de distance par rapport au collège d'affectation. « La rue Léo-Lagrange ne fait pas partie de ce périmètre ».

Michel Hancart a rappelé sa demande d'un point d'arrêt supplémentaire à l'angle des rues des Miers et Eppe-Sauvage. A Féron, il a été signalé que le chauffeur du vendredi ne respecte pas les deux arrêts prévus. Quant aux villes de Wignehies et Anor, rien n'a été signalé.

Les responsables des transports se sont donc engagés à étudier les divers problèmes abordés lors de cette réunion. Jean-Luc Pérat a souligné que depuis quelques années, « malgré les quelques problèmes évoqués, on voit une amélioration dans les transports scolaires ».

■ Sophie Rabot



Les discussions ont permis de soulever divers problèmes.